

Vers une stratégie agricole: acquisition de parcelles et installation de maraîchers à proximité immédiate d'un champ captant

Mardi 23 mai 2023

Christel SEBASTIAN
Vérane PAGANI

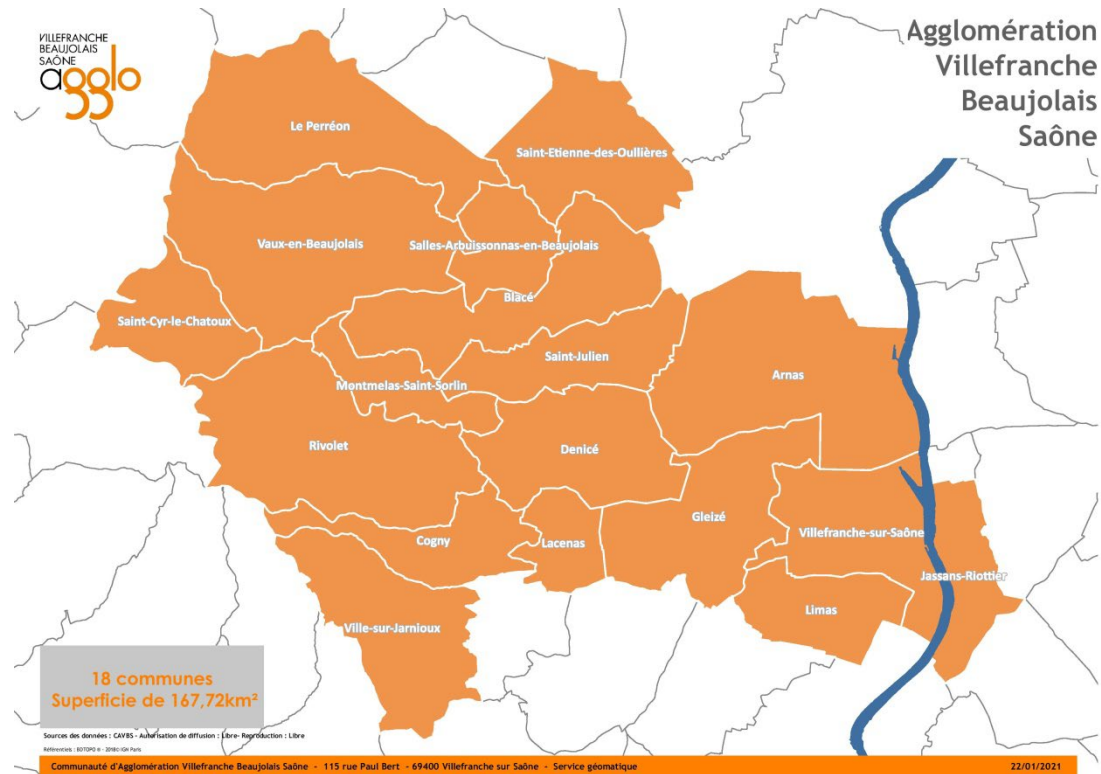
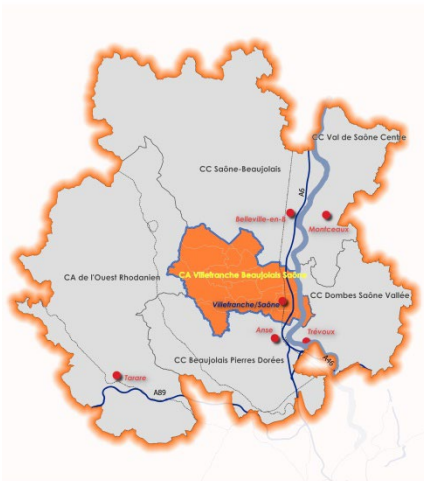


- Le territoire de la CAVBS
- Les champs captant de Beauregard
- Le projet agro-environnemental
- La stratégie agricole
- La gestion du site en propriété
- La stratégie foncière
- Le droit de préemption
- Conclusions et perspectives

Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône : 18 communes, 73 000 habitants

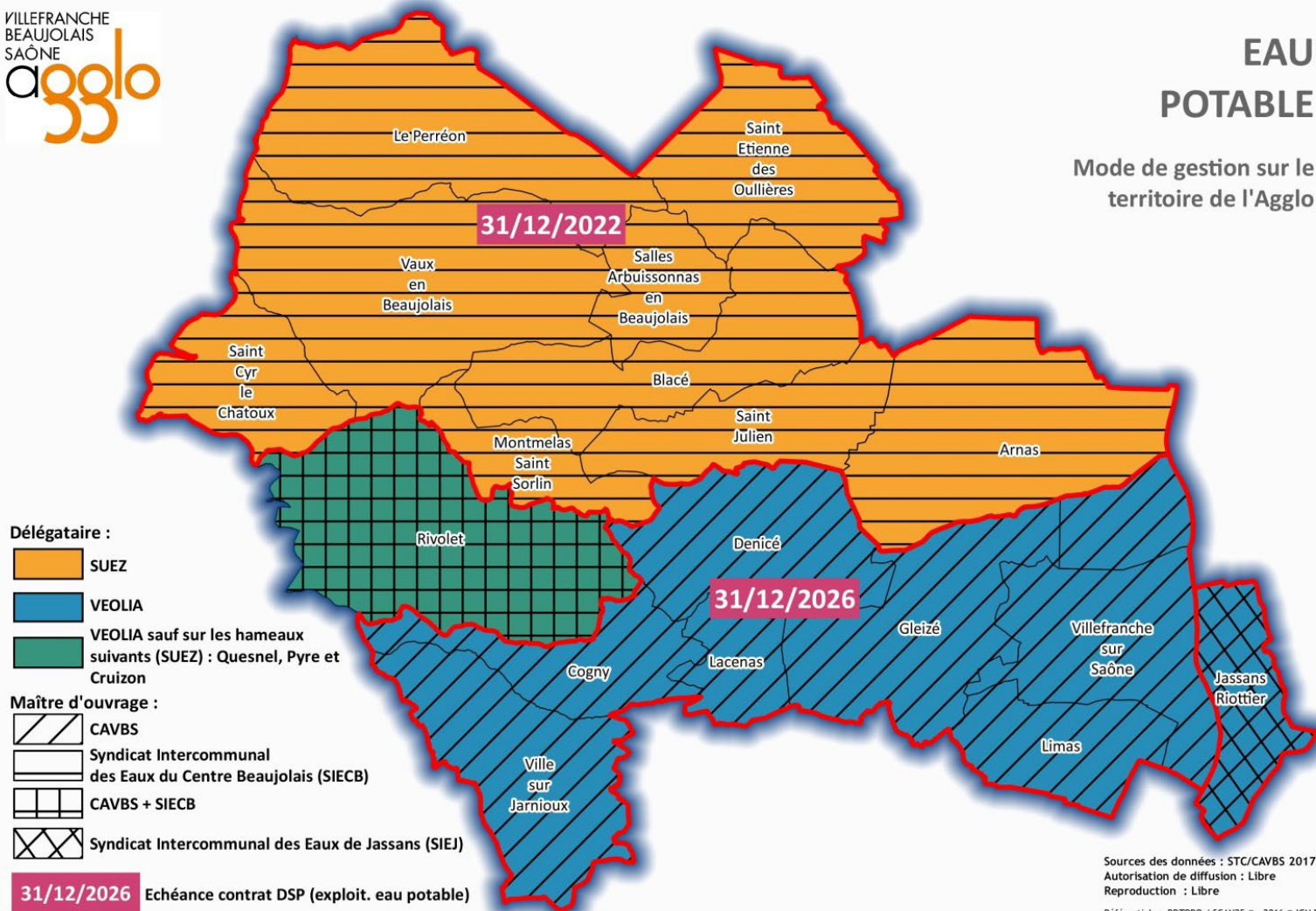


VILLEFRANCHE
BEAUJOLAIS
SAÔNE
agglo
Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône
Plan de situation



EAU POTABLE

Mode de gestion sur le
territoire de l'Agglo



Déléataire :

SUEZ

VEOLIA

VEOLIA sauf sur les hameaux suivants (SUEZ) : Quesnel, Pyre et Cruizon

Maître d'ouvrage :

CAVBS

Syndicat Intercommunal des Eaux du Centre Beaujolais (SIECB)

CAVBS + SIECB

Syndicat Intercommunal des Eaux de Jassans (SIEJ)

31/12/2026 Echéance contrat DSP (exploit. eau potable)

Sources des données : STC/CAVBS 2017 -
Autorisation de diffusion : Libre
Reproduction : Libre

Référentiels : BDTOPO / SCAN25 © - 2016 © IGN Paris

Un site sensible :
Alimentation en eau potable de **55 000** habitants

Nappe alluviale de la Saône
Nappe d'accompagnement du Nizerand



AAC indirecte 3396 Ha
AAC directe 656 Ha
Périmètre de protection 110 ha

Des pressions marquées

- agriculture,
- autoroute,
- zone industrielle Nord

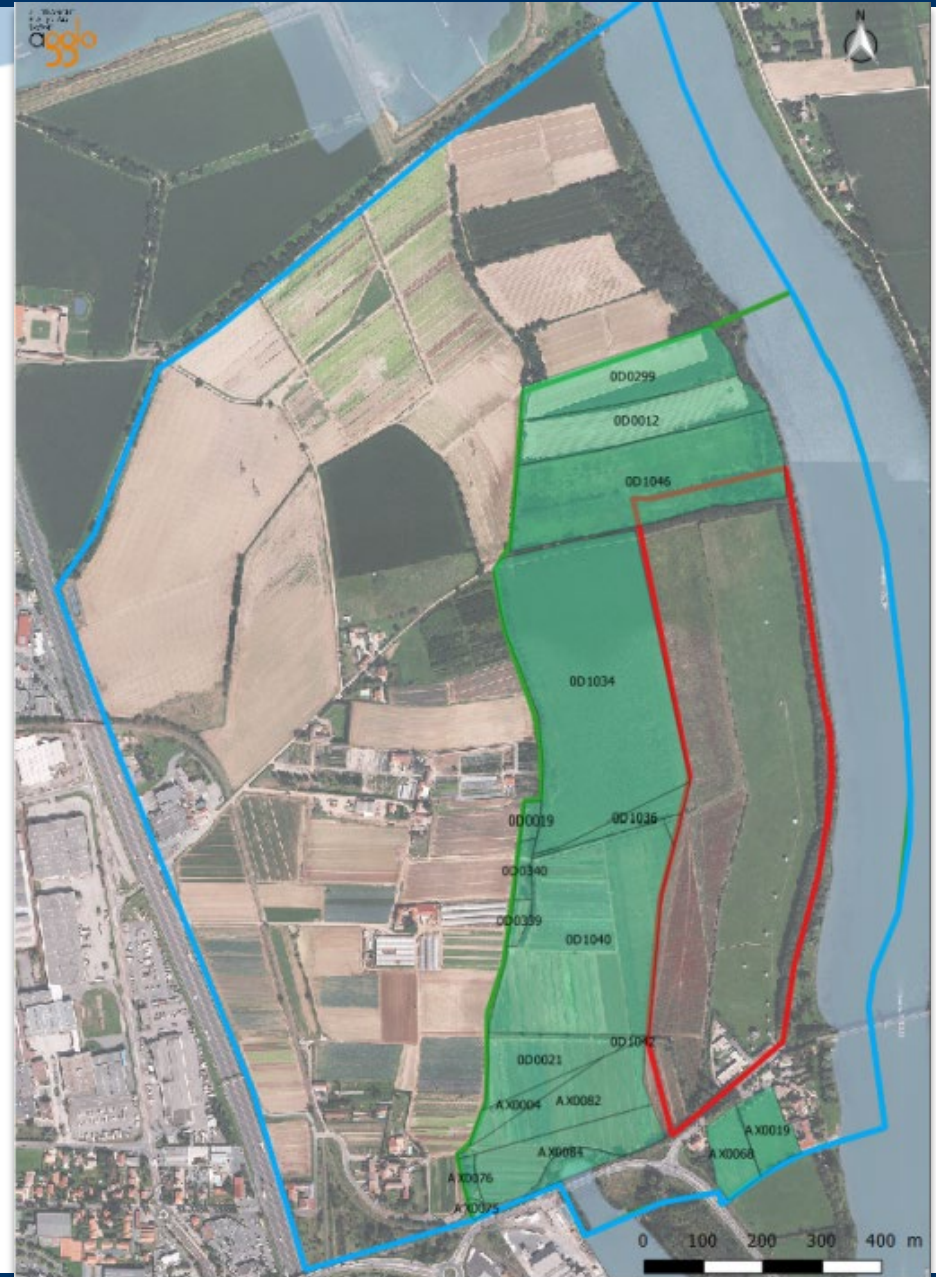
PPE 110 Ha

PPR 40 Ha

PPI 24 Ha

2 communes:

Villefranche-sur-Saône et Arnas



Objectif : préservation de la ressource en eau

Pressions agricoles
identifiées sur l'AAC

< 2000



Captage prioritaire GRENELLE II

1er
programme d'actions

Arrêté préfectoral DUP

2ème
programme d'actions

2008

2014

2017

2019

2020

2021

Validation politique:
acquisition de 35 ha du
PPR (*Aide AERMC
conditionnée à la
réalisation d'un projet
agro-environnemental*)

CONCERTATION locale
projets potentiels



Validation politique:
projets potentiels

Négociation foncière et
acquisition de la totalité du PPR



Validation politique:
lancement d'un appel à
projets

Objet du Marché
Mission d'Assistance-Conseils pour la mise en oeuvre des négociations avec les exploitants agricoles et/ou acquisitions foncières relatives au périmètre de protection rapproché des captages d'alimentation en eau potable de Beauregard



- Prestation externe pilotée par le service Qualité des Eaux
- Marché confié à la SAFER Auvergne Rhône Alpes

Identification des exploitants en activité (4)

Négociation avec les exploitants en place: changement de pratiques

Entre 2017 et 2021 :
Acquisition de 35 ha de parcelles agricoles sur le PPR
Coût :
Vente 652 129 € / Indemnités d'éviction : 2 080 564 €

Prise de contact directe d'un propriétaire vendeur
Consultation de l'Avis des Domaines et détermination d'un prix de référence

Identification des propriétaires (6)

Négociation avec les propriétaires et exploitants sur vente et cessation d'activité

Aide à 80% acquisition et éviction Contrat d'Agglo

Les orientations du projet

Installation **d'exploitants agricoles** (de type maraîchers ou autres) avec des pratiques **au-delà de l'agriculture biologique**, certains produits ayant été jugés trop sensibles vis-à-vis du champ captant.

Atelier de concertation
(usagers, associations,
partenaires financiers et
institutionnels) (2019)

Maintien des zones maraichères
Création d'une zone naturelle
Réponse aux objectifs Loi Egalim,
Circuits courts
Travail multi-partenarial, CAVBS = pilote du
projet et référent
Possibilité de développement de modes
doux et de lieux d'animation pédagogique

Comités techniques
(2019)

Une répartition entre zone naturelle à 30%
et agriculture à 70%

Comités de pilotage
(2019, 2021, 2022)

Un débouché garanti sera l'alimentation
des crèches de la CAVBS

La zone sera labélisée par une marque
locale



Choix des futurs exploitants

Définition des modalités de l'appel à projets (ou candidatures), critères de sélection, constitution du jury....

Logistique

Besoins matériels des futurs exploitants (dotation, mise en commun,...)

Bâtiment d'exploitation à proximité (stockage matériel et production) et accessibilité depuis le PPR

Technique

Réhabilitation du réseau d'irrigation

Découpage en lots, type d'exploitation (couveuse,...)

Quels intrants et fertilisants autoriser ? Réalisable par rapport à AB ++ ?

Administratif, réglementaire

Quel type de location ? Bail, durée...

Quels gestion, contrôle technique et réglementaire du périmètre ?



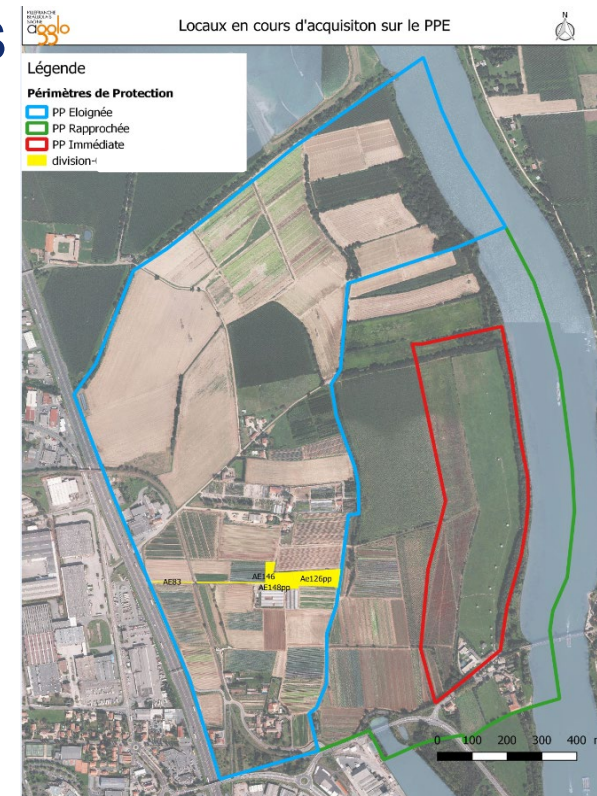
- Benchmarking
- Centre de Formation et de Promotion Horticole d'Ecully
- Rencontres Chambre d'Agriculture, ARS
- Appui juridique
- Projet d'acquisition de bâtiments



Appel à candidatures



Le bail rural à clauses
environnementales



Plan de mandat 2020-2026

« Renforcer et structurer l'action agricole de la CAVBS »

→ Engagement dans l'élaboration d'une stratégie agricole

- **Etude en cours** : résultats attendus pour fin 2023
- **Objectifs** :
 - Définir un plan d'actions agricole pour le territoire de la CAVBS
 - Accompagner la **définition des lignes directrices** (puis la finalisation) du PAE du PPR
- **Phases de la stratégie** :
 - Etat des lieux diagnostic
 - Construction du plan d'actions
 - Rédaction d'un programme d'actions opérationnels et les moyens associés

→ A chacune des phases, un focus dédié « PAE PPR » + une gouvernance commune

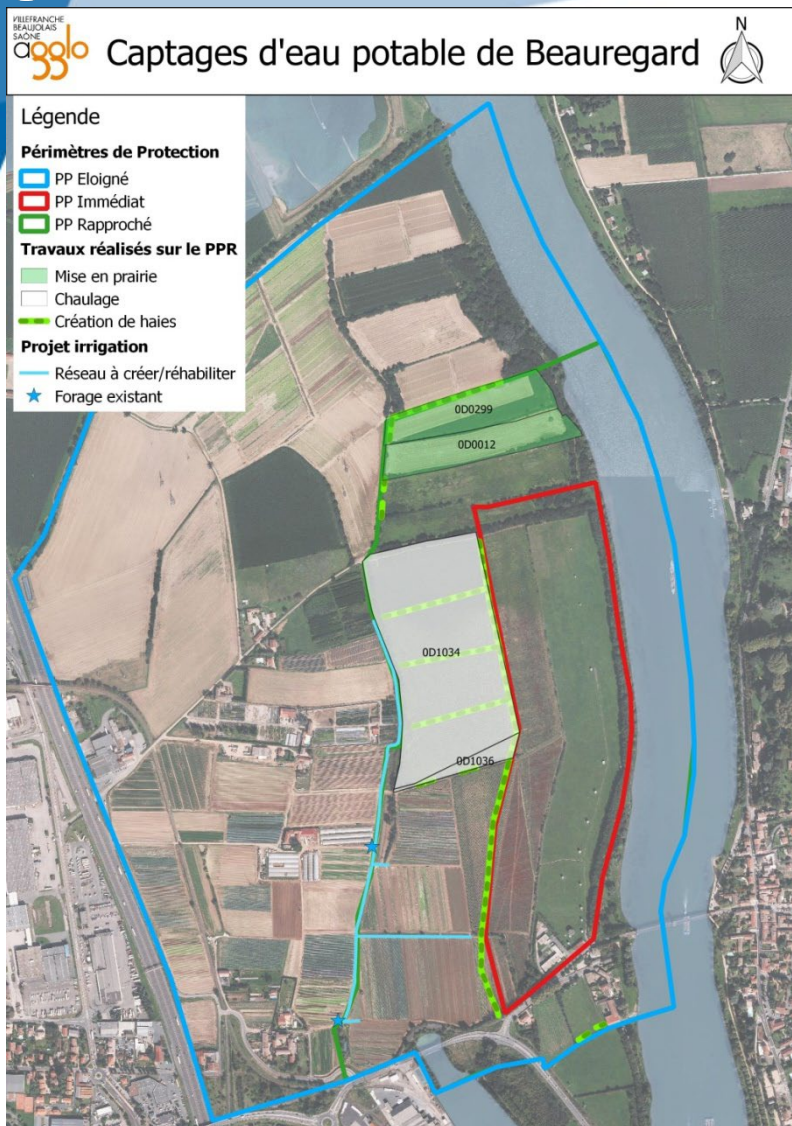
Plan de mandat 2020-2026

« Renforcer et structurer l'action agricole de la CAVBS »
→ Engagement dans l'élaboration d'un stratégie agricole

- **Objectifs agricoles - bases du futur plan d'actions :**

- Recenser, requalifier les friches viticoles
- Assurer le renouvellement des générations
- Préserver le foncier agricole, contribuant au cadre de vie local
- Moderniser et adapter les pratiques aux changements climatiques et sociétaux
- Favoriser la cohabitation habitants / agriculteurs
- Diversifier l'offre alimentaire et structurer les filières ; promouvoir les productions locales et renforcer les liens entre agriculture & tourisme.

→ Le PAE du PPR comme l'opportunité de répondre opérationnellement aux objectifs agricoles identifiés



- Mise en prairie
- Conversion en agriculture biologique : audit annuel
- Entretien et fauchage tardif
- Analyses agronomiques de sols et rectification du pH
- Plantation de haies
- Sécurisation accès avec barrières
- Surveillance régulière, dépôt déchets sauvages
- Installation temporaire de ruches (2022)

Ressources humaines

- Service Qualité de l'Eau : 0,5 ETP (depuis 2020)
- Animatrice captages EPTB (40j puis 60j depuis 2022)
- Création d'un service agriculture-environnement en avril 2022

Gestion du projet

- Un projet sur le long terme (2017: premières acquisitions)
- 2020: Changement de gouvernance, volonté politique
- Une attente des associations (atelier animation en 2019...)
- Nombreuses sollicitations de porteurs de projet avant lancement officiel
- Une communication à travailler

L'engagement de la collectivité

- Conditions pour préparer la zone : quelles limites pour la collectivité ?
- Contrôle suite à l'installation des exploitants: quelle organisation ?

- Volonté politique de s'orienter vers une stratégie foncière
- Validation du périmètre initial: Périmètre de Protection Eloignée
- Méthodologie
 - 1^{ère} étape: état des lieux des types de cultures et exploitants
 - 2^{ème} étape: rédaction d'un document cadre
 - 3^{ème} étape: sollicitation du droit de préemption
 - 4^{ème} étape: veille sur les ventes/changement d'exploitant de parcelles

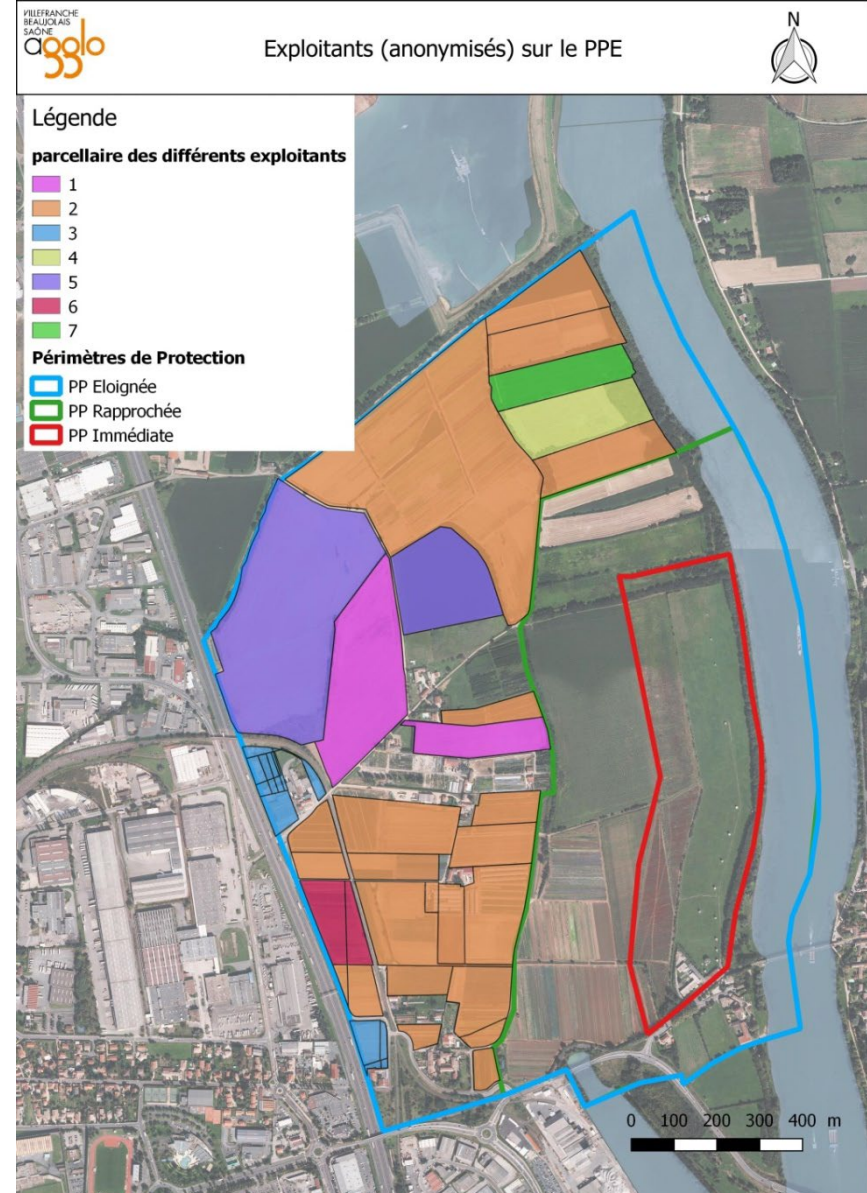
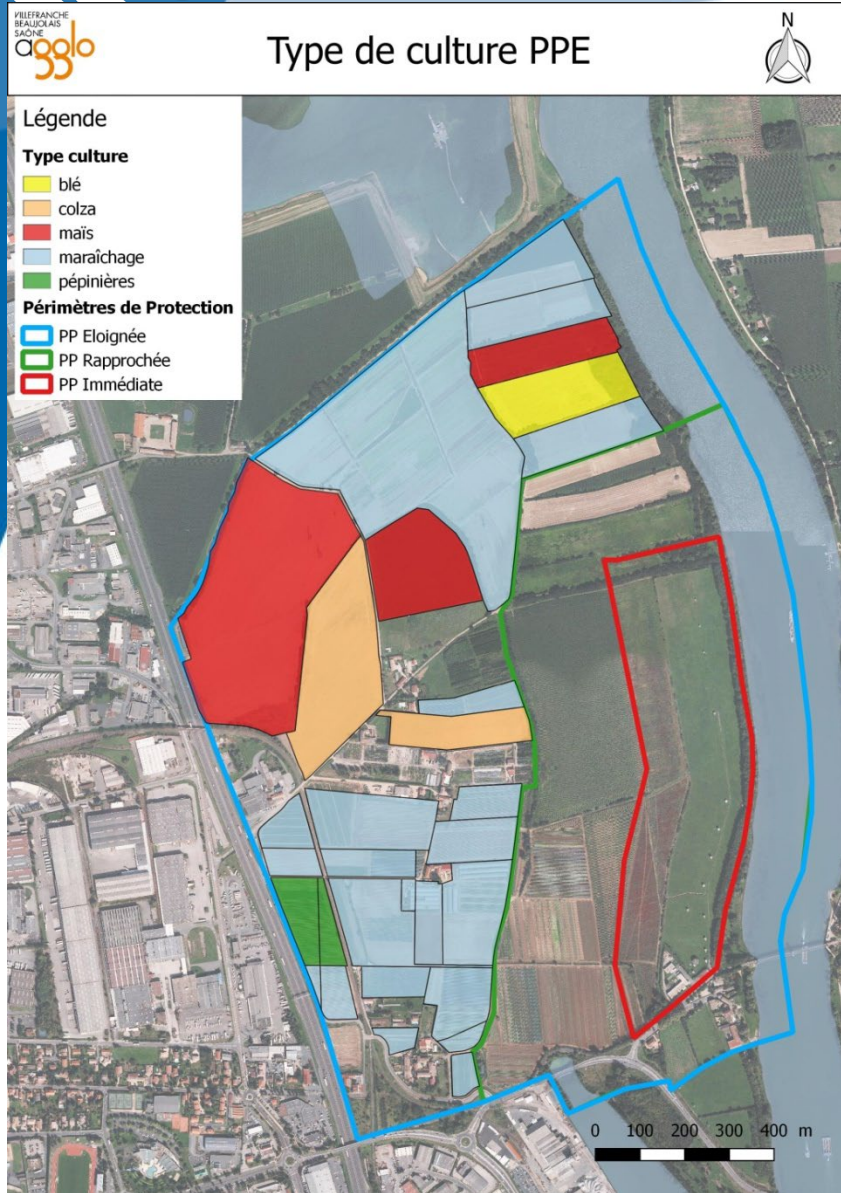


Lien à faire avec le futur programme d'actions sur l'AAC
Arrêté préfectoral sur la période 2023-2026 et obligations au-delà

Sollicitation d'aides

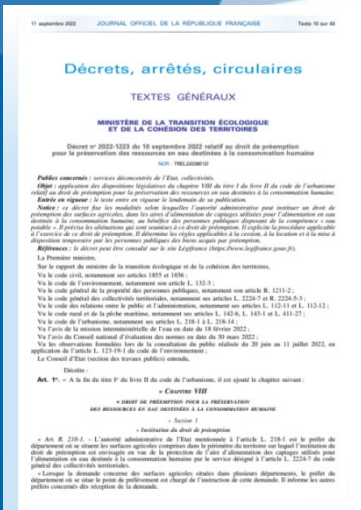
A ce jour:

- Acquisition de deux parcelles agricoles (pente orientée vers le PPR)
- Projet d'acquisition de parcelle agricole, forage et bâtiment d'exploitation



Outil mobilisable: le droit de préemption

Décret du 10 septembre 2022 relatif au droit de préemption pour la préservation des ressources en eau destinées à la consommation humaine



Ce droit permet d'accélérer l'installation de pratiques agricoles favorables à la protection de la ressource en eau. Il ne remet pas en cause la destination agricole des terrains préemptés.

Validation en comité de pilotage : Outil en faveur de la préservation de la ressource
Dépôt d'un dossier afin de pouvoir activer l'outil dès opportunité vente

Pré-requis: deux délibérations successives

1. Contribution à la gestion et préservation de la ressource en eau (même si la collectivité exerce la compétence Eau potable)
2. Sollicitation du droit de préemption

Puis constitution d'un dossier dont le contenu est défini à l'article R218-2 du Code de l'Urbanisme, à l'attention de la Préfecture

STRATEGIE GLOBALE DE PRESERVATION DE LA RESSOURCE

PROJET AGRO-
ENVIRONNEMENTAL SUR
LE PERIMETRE DE
PROTECTION
RAPPROCHEE



Un projet ambitieux et vertueux à concrétiser

Un projet transversal et des ressources à mobiliser

Une forte attente politique

STRATEGIE FONCIERE à
l'ECHELLE DU PERIMETRE
DE PROTECTION
ELOIGNEE

AUTRES ACTIONS
suivi piézométrique en amont
des captages, traitement des
micropolluants à l'usine de
traitement d'eau potable, suivi
des rejets non domestiques et
sensibilisation des
établissements industriels
situés sur l'AAC directe.

Merci pour votre attention

